

**LEFEBVRE
GENDRON
BEAULIEU
BRISSON**
S.E.N.C.R.L.

Société de comptables agréés
Partnership of Chartered Accountants

**LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

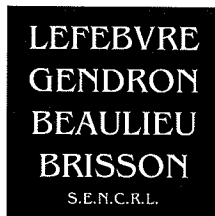
ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

**LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	2
Notes complémentaires	3



Société de comptables agréés
Partnership of Chartered Accountants

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de la
LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC** au **31 décembre 2009**. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, le bilan donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au **31 décembre 2009** selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l.

Société de comptables agréés

Laval, le 26 janvier 2010

¹ Par Hugues Brisson, CA auditeur

**LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteur (note 4)	<u>1</u>	<u>1</u>
 ACTIFS NETS		
 Non affectés	<u>1</u>	<u>1</u>

Pour le Conseil,

LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC a été constituée en vertu d'un bill privé de la Loi du Québec (Loi 116, chapitre 123, 4 George VI, 1940) le 7 mai 1940.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, les postes de revenus et de dépenses y afférents, ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Constataion des produits

La FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation*, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. La Fédération a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de conventions comptables

Au cours de l'exercice, la Fédération a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et dans le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*.

LA FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
4. DÉBITEUR		
Protocole ci-dessous	<u>1</u>	<u>1</u>

Un protocole d'entente est intervenu le 14 décembre 1980, entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec, la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec et la Fédération québécoise du scoutisme dans le but de regrouper les activités des deux premiers organismes dans la Fédération québécoise du scoutisme.

Selon cette entente, la Fédération des guides catholiques de la province de Québec s'engageait au 1er avril 1981, à céder à la Fédération du scoutisme, pour la somme nominale de un dollar (1 \$) la totalité de son actif et de son passif.

Advenant la dissolution de la Fédération québécoise du scoutisme, les avoirs ou les dettes seront partagés à parts égales entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec et la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec.

Au 31 décembre 2009, la quote-part des éléments d'actif et de passif de la Fédération se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fédération québécoise du scoutisme		
Actif	<u>241 539</u>	<u>249 404</u>
Passif	<u>540 027</u>	<u>61 342</u>

5. ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les états des résultats et des flux de trésorerie n'ont pas été présentés car ils ne fourniraient pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent étant donné l'absence d'opération en cours d'exercice.